

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Date de la convocation : 24/09/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir :** Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absents :** M. Christophe BOUVIER, M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **ADMINISTRATION GENERALE** : Désignation d'un délégué supplémentaire au Parc du Pilat pour le territoire de Vienne Condrieu Agglomération suite à l'adhésion au Parc du Pilat de la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône

**Rapporteur :** Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Vienne Condrieu Agglomération est membre du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat et a désigné ses représentants titulaires et suppléants par délibération n°18-72 du 24 janvier 2018 comme suit :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Martial DARMANCIER	Olivier PASCUAL
Corinne BERGER	André PRIVAS
Claude BONNEL	Laurence LEMAITRE
Marc GADOUD	Valérie MASIULIS
Marie-Pierre JAUD SONNERAT	Bernard CATELON

Par délibération en date du 18 décembre 2017, la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône a décidé d'adhérer au syndicat mixte du Parc du Pilat. Le comité syndical du Parc a également voté en faveur de l'intégration de la commune le 10 janvier 2018.

Par arrêté ministériel du 14 mai 2019, l'Etat a approuvé le classement de Saint-Cyr-sur-le-Rhône dans le territoire « Parc naturel Régional ». Ainsi par délibération du 26 juin 2019 le comité syndical a modifié les statuts du Parc afin d'y intégrer la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône et d'ajouter un délégué supplémentaire au Parc en représentation du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Dix communes de Vienne Condrieu Agglomération sont maintenant adhérentes au syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

Conformément aux statuts du syndicat mixte, 5 communes au choix parmi ces dix communes sont représentées directement au comité syndical et doivent désigner 5 délégués titulaires (1 pour chacune des 5 communes) et 5 suppléants (idem).

Vienne Condrieu Agglomération désigne les autres représentants soit maintenant 6 délégués titulaires et 6 suppléants pour siéger au syndicat mixte du parc. Il s'agit de 5 délégués titulaires et 5 suppléants éventuellement issus des 5 autres communes et 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour Vienne Condrieu Agglomération (issu d'une commune du Parc ou non).

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat étant un syndicat mixte « ouvert » (présence de la Région et de deux Départements), les statuts déterminent en principe les conditions de désignation des délégués des communes et des EPCI chargés de les représenter (art. L.5721-2 - CGCT). Cependant les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat ne prévoient pas de modalités particulières pour la désignation des représentants par Vienne Condrieu Agglomération.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5721-1 à L 5721-9,

**VU** le code de l'environnement,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** les statuts en vigueur du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat, modifiés par délibération du 26 juin 2019,

**VU** l'adhésion de la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône au Parc naturel régional du Pilat,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PROCEDE** à l'élection d'un délégué supplémentaire (un titulaire et un suppléant) au sein du Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

La représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat est fixée comme suit :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Martial DARMANCIER	Olivier PASCUAL
Corinne BERGER	André PRIVAS
Claude BONNEL	Laurence LEMAITRE
Marc GADOUD	Valérie MASIULIS
Marie-Pierre JAUD SONNERAT	Bernard CATELON
Michel MONTMEAS	Pascale BRECHARD

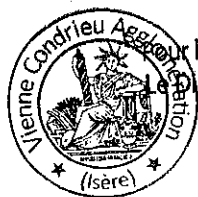
**RAPPELLE** qu'en complément les communes ont désigné les représentants suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Daniel DURR	Stéphane BOULAHBAS
Michel CHARMET	Erik CHAPELLE
Marc LECONTE	Anne-Marie SANCHEZ
Alain LAGER	Martin DAUBREE
Sébastien TARDY	Annie CAIRE HUGUES

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

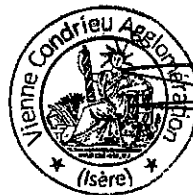
**Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019  
et a été publiée le - 9 OCT. 2019



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

